

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 JUIN 2018

POINT N° 3. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2018 / 31

Objet : Demandes exceptionnelles d'échelonnement de paiement

Vu le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu le décret n°2016-1386 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2016-2020 approuvé par délibération n° 2015-43 du Conseil d'Administration du 20 juillet 2015,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 modifiant l'article 1607 ter du Code Général des Impôts fixant le montant limite de la Taxe Spéciale d'Equipement de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet,

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
Sur proposition du Président,

Autorise les demandes exceptionnelles de différé de paiement suivantes :

- **ACCM - Convention d'intervention foncière sur le site des Papeteries Etienne** –
montant de l'acte de cession : 1 485 902, 09 € TTC

Echelonnement de paiement sur quatre exercices budgétaires :

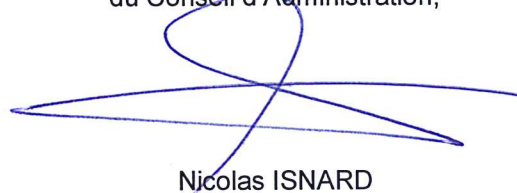
- la première échéance correspondant au paiement de l'intégralité de la TVA, soit un montant de 247 650, 35 €, payable avant le 31/12/2018,
- la seconde échéance d'un montant de 412 750, 58 € payable au plus tard le 30/06/2019,
- la troisième échéance d'un montant de 412 750, 58 € payable au plus tard le 30/06/2020,
- et la dernière échéance d'un montant de 412 750, 58 € payable au plus tard le 30/06/2021.

La Directrice Générale
de l'EPF PACA,



Claude BERTOLINO

Le Président
du Conseil d'Administration,



Nicolas ISNARD

Le Préfet de Région,

25 JUIN 2018

Pour le préfet,
Le secrétaire général pour les affaires régionales



Thierry QUEFFELEC